

<b>Rapport de contrôle de l'inspection de l'environnement chargée des installations classées</b>	
Référence : D-2020-MRS-156    D/SPR/VJ/698/2020    Date : 30/09/2020	
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
VALSUD Chemin du Vallon d'OI - la Montagne 13240 Septèmes-les-Vallons	S3IC : 64-0568 <input checked="" type="checkbox"/> P1 <input type="checkbox"/> P2 <input type="checkbox"/> P3 <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> SHAUT <input type="checkbox"/> SBAS <input checked="" type="checkbox"/> IED
<b>Activité principale : Installation de stockage de déchets non dangereux</b>	
Date du contrôle : 23/06/2020	
Type de contrôle	
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée - Date de l'annonce de la visite : 07/04/2020 <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	
Circonstances du contrôle	
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <span style="float: right;"><input type="checkbox"/> Plainte</span> <input type="checkbox"/> Incident/Accident du ... <span style="float: right;"><input checked="" type="checkbox"/> Autre : Débroussaillage</span>	
Thème(s) du contrôle :	Attributs affaire S3IC
<input type="checkbox"/> Déchets <input type="checkbox"/> REACH, RSDE, <input type="checkbox"/> Action Nationale <input checked="" type="checkbox"/> Contrôles réglementaires <input type="checkbox"/> SGS, Vieillessement <input type="checkbox"/> Cessation, sols pollués	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)	
• Travaux de débroussaillage.	
Référentiel du contrôle	
• paragraphe « décapage – débroussaillage » de l'article 1.29.4.1 de l'arrêté préfectoral du 25/09/2017.	
Fonctions de(s) personne(s) rencontrée(s)	
Société	Qualité
VALSUD SDIS 13 ONF Mairie de Septèmes les Vallons DDTM 13	Directeur de site Capitaine Technicien forestier Chargé de mission biodiversité Chargé de mission forêt
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant <input checked="" type="checkbox"/> DREAL <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input checked="" type="checkbox"/> SPR <input checked="" type="checkbox"/> UD <input checked="" type="checkbox"/> SG préfecture <input type="checkbox"/> Sous préfecture de <input type="checkbox"/> Autre :

## Constats de l'inspection

### I – Contexte

L'inspection a été programmée afin de contrôler par sondage la réalisation effective des travaux de débroussaillage avant la période estivale.

Le présent rapport rend compte des constats relevés sur les activités en fonctionnement telles qu'elles étaient le jour de l'inspection et des suites données à cette affaire.

Seules les prescriptions du référentiel du contrôle citées en première page ont été contrôlées le jour de la visite.

### II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

#### Constats de la visite du 23 juin 2020

Il convient de rappeler que le respect des préconisations réglementaires et des normes en vigueur s'agissant du débroussaillage est en premier lieu de la responsabilité de l'exploitant.

La visite d'inspection avait pour objectif de vérifier par sondage le respect des prescriptions relatives au débroussaillage du site. Le jour de la visite d'inspection, le SDIS, l'ONF, la DDTM-pôle forêt étaient présents.

Il convient de noter qu'en avril 2020, l'exploitant a transmis un plan de programmation des travaux de débroussaillage s'appuyant sur les prescriptions de son arrêté préfectoral. Ce plan est présenté en pièce jointe du présent rapport. Les différents intervenants sur le sujet (SDIS, ONF, DDTM, DREAL) n'ont pas fait part de remarque particulière vis-à-vis de ce plan.

L'inspection par sondage de l'intérieur du site a mis en évidence la bonne réalisation des travaux de débroussaillage.

À l'extérieur du site, il a été procédé à des mesures par sondage afin de vérifier le respect des distances fixées par l'article de l'arrêté préfectoral du 25 septembre 2020. 7 mesures au topofil (matériel ONF) ont été réalisées par sondage. Une des mesures réalisées depuis le portail d'entrée du site au Nord a mis en évidence une distance inférieure à celle prévue par le plan de programmation des travaux (environ 1 m manquant).

Cette mesure a mis en évidence la nécessité de reprendre les travaux de débroussaillage sur cette zone.

Par ailleurs, lors de la visite d'inspection, il a été observé au niveau du portail DFCI situé au nord-ouest du site la présence de branches de cyprès à élaguer afin de permettre un accès libre aux véhicules du SDIS.

Suite à ces constats indiqués à l'exploitant le jour de la visite, celui-ci s'est engagé à réaliser les travaux de reprises rapidement.

Par courriel daté du 30 juin 2020, le technicien des forêts de l'ONF en charge des travaux de débroussaillage sur le site, transmettait à l'inspection des installations classées, au SDIS, à la DDTM ainsi qu'à la mairie de Septèmes-les-Vallons le compte rendu de la visite de récolement des travaux de débroussaillage du 23 juin 2020.

Ce document met en évidence la réalisation des travaux de reprises demandés le 23 juin 2020 :

- la reprise du débroussaillage sur la zone située au nord du site ;
- l'élagage des branches de cyprès au niveau du portail DFCI.

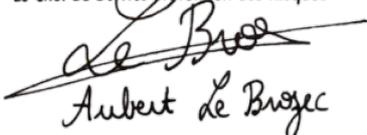
Le compte rendu est joint au présent rapport.

Il convient également de noter, que lors de la visite d'inspection, le capitaine du SDIS a demandé la réalisation, pour la campagne de débroussaillage 2021, d'un éclaircissement des boisements situés à l'ouest et au sud-ouest du site (la localisation précise est indiquée sur le compte rendu transmis le 30 juin 2020).

### Conclusion et propositions de l'inspection

Le compte rendu transmis met en évidence la réalisation des travaux de reprises demandés le jour de la visite. Dans ce cadre, l'inspection de l'environnement ne propose pas de suite administrative.

Equipe d'inspection : UD 13 MARSEILLE

Signature de l'inspecteur	Vérificateur	Approbateur
<p>L'inspecteur de l'environnement</p> <p>Le 13 août 2020</p>  <p>Nicolas MALECKI</p>	<p>Le responsable du pôle déchets</p>  <p>Gwendal CHRISTIEN</p>	<p>Pour la Directrice et par délégation, Le Chef du Service Prévention des Risques</p>  <p>Aubert Le Brozec</p>

**Pièces jointes :** (carte de programmation des travaux de débroussaillage, Compte rendu transmis le 30 juin 2020)